

FICHE 4 - GRILLE SYNTHETIQUE DE LECTURE ET DE TRAITEMENT DES CONTROLES « KO » EAJE

Nature du contrôle de cohérence

Raisons possibles

Action(s) à mettre en oeuvre

Heures réelles déclarées comparées à la capacité d'accueil

1/ Une erreur dans les éléments de calcul de la capacité d'accueil déclarée : nombre de place (s) et/ou nombre de jour(s) d'ouverture et/ou d'amplitude(s) journalière(s) d'ouverture

Vérifier les éléments de calcul de la capacité d'accueil et modifier si nécessaire : nombre de jours d'ouverture, amplitude d'ouverture journalière en centième (exemple 7h30 = 7,5)
Vérifier les éléments saisis pour le calcul de la capacité modulé
Se référer à l'autorisation de fonctionnement délivrée par la PMI du Conseil Départemental

2/ Une non actualisation du nombre de places PMI

L'autorisation de fonctionnement délivrée par la PMI est à transmettre obligatoirement à votre Caf en cas de changement

3/ Un accueil des enfants en « sur nombre » par rapport au nombre de place autorisé

Contacter la PMI du Conseil Départemental

4/ Une surfacturation aux parents par rapport à la capacité d'accueil

Le nombre d'heures facturées doit être inférieur à la capacité d'accueil

Variation des charges

1/ Un recrutement d'un personnel plus qualifié ou présentant plus d'ancienneté.

A préciser et/ou modifier ou autres raisons non listées (ex prime exceptionnelle de fin d'année en fonction du résultat)
Mise en adéquation du personnel avec l'agrément PMI

2/ Une augmentation de la capacité d'accueil de la structure.

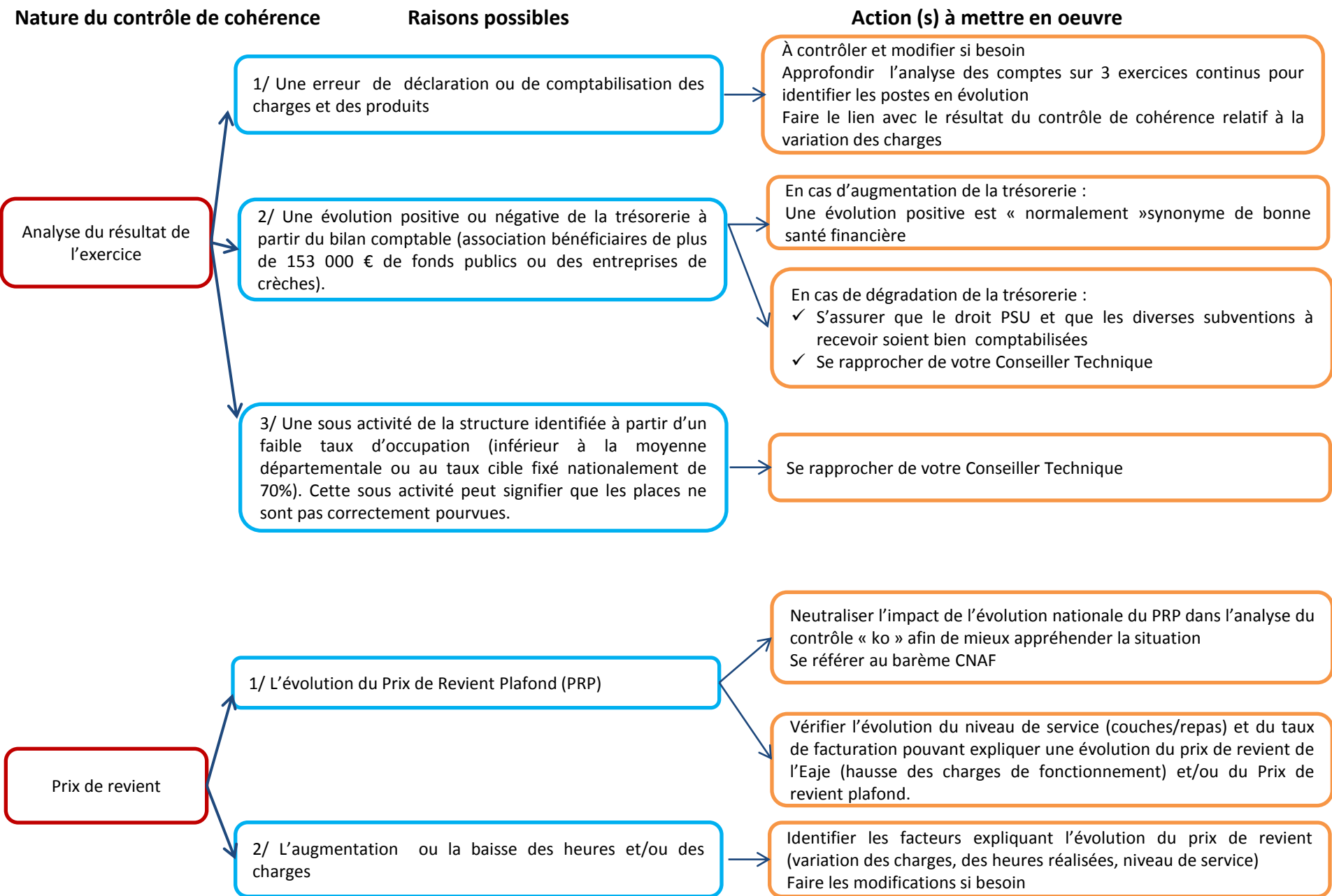
3/ Un remplacement d'un ou plusieurs salarié (s) en congé (s) maladie (s) et/ou maternité (s).

Pour les impôts/taxes etc... :
Détailler les éléments explicatifs de cette variation

4/ Les autres postes de dépenses pouvant expliquer généralement une variation des charges sont :

- Les impôts et taxes / le montant éventuel du loyer / frais de gestion
- La valorisation des charges supplétives pour les moyens mis à disposition par un tiers (personnel, fluides, locaux ...).

Pour les charges supplétives :
le bénévolat n'est pas valorisé
Le montant des contributions volontaires peut être basé sur les charges réelles (ou consommations réelles) ou sur un forfait d'utilisation déterminé localement avec le partenaire « prêteur » ou un autre partenaire (ex Conseil Départemental)
Pour les associations gestionnaires, déclarer les MAD (mise à disposition) et fournir une attestation de la collectivité ou la convention de mise à disposition en fin d'année



Nature du contrôle de cohérence

Raisons possibles

Action (s) à mettre en oeuvre

Heures facturées

1/ L'évolution des heures contractualisées avec les familles.

Informez votre Technicien Conseil de l'évolution de la contractualisation : pérennité des contrats

S'assurer que cette évolution n'est pas contraire aux règles en vigueur (contractualisation au plus proche des besoins des familles, respect du nombre de places inscrit dans l'autorisation de fonctionnement, accueil en surnombre...)

2/ L'évolution des modalités d'accueil (nb de jours d'ouverture / amplitude d'ouverture par jour)

À vérifier et corriger si besoin

S'assurer que l'évolution des heures facturées est cohérente avec l'évolution de l'amplitude d'accueil (règle de prorata)
Si besoin, quantifier le volume d'heures concernées

Participations Familiales

1/ L'évolution du nombre d'heures facturées aux familles

Vérifier si l'évolution des participations familiales est corrélée à une évolution similaire des heures facturées (cas d'une PFHM stable)
PFHM = Participation Familiale Horaire Moyenne
(Ration Total PF/Total heures facturées)

2/ L'évolution des ressources des familles

Identifier les facteurs expliquant cette variation des participations familiales

S'assurer que cette évolution n'est pas contraire aux règles en vigueur (respect de l'application du taux d'effort, barème des PF)

Nature du contrôle de cohérence

Raisons possibles

Action (s) à mettre en oeuvre

Une évolution des données d'activités et/ou du niveau de service :

1/ Une modification du niveau de service (taux facturation en hausse/baisse pouvant être en alerte dans Maia, fourniture couches / repas).

2/ Cas d'une augmentation des heures facturées avec baisse / stagnation des heures réalisées.

2 bis / Cas d'une stagnation ou d'une diminution des heures facturées combinée avec une augmentation des heures réalisées.

2 ter/ Augmentation des heures facturées proportionnellement aux heures réalisées.

Une évolution dans les données financières :

3/ Une augmentation de la PFHM
Comme pour le PRP, l'évolution de la PFHM sur un territoire peut augmenter de près de 2% en lien notamment avec l'augmentation des salaires.
PRP = Prix de Revient Plafond
PFHM = Participation Familiale Horaire Moyenne
(Ration Total PF/Total heures facturées)

3 bis/ En cas de stabilisation de la PFHM comparée à N-2, l'évolution des PF est donc proportionnelle à l'évolution des heures facturées.

Variation du droit et
Variation des
éléments de calcul
du droit : actes /
taux de facturation
PF / prix de revient

Vérifier l'évolution du niveau de service. En règle générale, le taux de facturation peut expliquer la variation du droit du fait d'une hausse des heures réalisées disproportionnée à celle des heures facturées aussi :

- ✓ s'assurer de la cohérence notamment des heures réalisées (utilisation ou non d'un logiciel de comptabilisation des heures de présence)
- ✓ Faire le parallèle avec les dépenses de fonctionnement qui devraient être impactées par l'évolution des heures.

Taux de facturation en hausse :

- ✓ Indiquer si il y a eu un changement dans les modalités de facturation aux familles non validé par la CAF dans le règlement de fonctionnement. (ex pratique à tort de forfait d'heures facturées, limitation de congés, etc ...)
- ✓ En cas de diminution des heures réalisées , donner les raisons (ex : changement de comportement des familles (absences non prévues...))

Taux de facturation en baisse :

Dire s'il y a eu un changement dans les modalités de facturation aux familles non validé par la CAF dans le règlement de fonctionnement.

Taux de facturation stable :

Vérifier l'éventuelle augmentation du nombre d'enfants inscrits (préciser nombre d'heures réalisées/facturées et plage horaire concernée)

Explication de l'augmentation ou de diminution des revenus des familles

Le résultat de l'analyse de 1 et 2 devrait expliquer les variations constatées.